

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2024-038

Délégués titulaires :

Nombre : 88

Présents : 34

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 8

Absents représentés : 4

Nombre de votants : 46

Date de convocation :

Jeudi 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux octobre à dix-neuf heures trente minutes, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du vingt-six septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle Roland Dagnaud, commune de Moret-Loing-et-Orvanne, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Anne-Sophie GUERIN, Michel DANNEQUIN, Yves COZE, Mélanie MOUSSOURS, Custodio DE FARIA CASTRO, Charles QUERNE, Alain THIERY, Marie HOLVOËT, Martine BEIGNET, Hélène MAGGIORI, Fanny MALVEZIN, Laurence SAMMUT, Michel CALMY, Philippe MACAIGNE, Nadège COSCO, Pascal DUBOIS, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Caroline PETEAU, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, René CASCALES, Marie-Christine ZANONI, Martine PICHARD, Christophe MERLE, Laurent SIGLER, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Sylvie MONCHECOURT, Jean-Yves CORBEL, Dikran ZAKEOSSIAN, Gael TANGUY, Laure DUMAS PRIMBAULT, François FORTIN, Hervé JOCHMANS, Fabrice ETTORI, Jean-Philippe FONTUGNE, Lionel LOEUILLOT, Nelly HALLEUR, Pascale PALARD, Eric DESHAYES.

Secrétaire de séance : Sylvie MONCHECOURT

OBJET : Modification de la délibération n° 2019-01-07-13 portant ouverture de 2 postes permanents à temps complets d'éco-ambassadeurs

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération n°2019-01-07-13 portant ouverture de 2 emplois permanents à temps complet d'Eco-ambassadeur,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant qu'il convient d'en élargir le recrutement à des agents fonctionnaires ou contractuels appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et au cadre des agents de maîtrise territoriaux.

Sur proposition du Président de modifier la délibération citée en remplaçant la décision originale par la décision modificative suivant :

Décision originale :

DÉCIDE d'ouvrir deux postes « d'adjoint technique à temps complet » afin de régulariser la situation de 2 agents (éco-ambassadeurs).

Décision modifiée

DÉCIDE la création de deux postes d'emploi permanent à temps complet d'éco-ambassadeurs, dans les cadres d'emploi suivants :

- Adjoints techniques territoriaux
- Agents de maîtrise territoriaux

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de la délibération n°2019-01-07-13 portant ouverture de deux postes permanents à temps complet d'éco-ambassadeurs.

PRÉCISE que la délibération n°2019-01-07-13 est modifiée comme suit :

DÉCIDE la création de deux postes d'emploi permanent à temps complet d'éco-ambassadeurs, dans les cadres d'emploi suivants :

- Adjoints techniques territoriaux
- Agents de maîtrise territoriaux

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : 09/10/2024

Date d'affichage le : 09/10/2024

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.